



Bachelier Sage-femme

PRESENTATION DE LA FORMATION ET DU PROFIL D'ENSEIGNEMENT

Année académique 2019-2020

1. Identification de la Haute Ecole

1. Nom de la Haute Ecole : **Haute Ecole Libre Mosane (HELMo)**
2. Adresse du siège social : **Mont St-Martin 41 - 4000 Liège**
3. Réseau : **Libre Confessionnel**

2. Identification de la formation

1. Intitulé de la section concernée : **Section Sage-femme**
2. Localisation de la formation : **Campus de l'Ourthe, Quai du Condroz, 28, 4031 Angleur (Liège)**
3. Classement de la formation :
 - a) Enseignement supérieur de type : **Court**
 - b) Secteur : **Santé**
 - c) Domaine : **Sciences de la santé publique**
 - d) Grade académique : **Bachelier (niveau 6)**

3. Présentation générale de la formation et du profil d'enseignement

Cette rubrique présente le cadre réglementaire et pédagogique de la formation. Elle comprend également les capacités et les acquis d'apprentissages (AA) terminaux en lien avec le référentiel de compétences. Le programme (point 4.) est structuré en Blocs sur un cycle de 4 ans, précise les heures de formation, les crédits, les pré-requis et co-requis qui déterminent le profil d'enseignement.

3.1. Cadre réglementaire

La formation de bachelier Sage-Femme correspond au niveau 6 du Cadre Européen de Certification (CEC). Le titre professionnel de sage-femme est défini dans l'Arrêté Royal n°78 du 10 novembre 1967 modifié par la loi du 13 décembre 2006 relatif à l'exercice de professions de soins de santé (MB du 20.07.2007). Le métier est régi et protégé par diverses législations. Les adaptations récentes du cadre légal de l'exercice de la profession de sage-femme, visent à répondre aux missions et responsabilités de la sage-femme telles que définies par l'OMS.

Le programme d'études comprend un total de 240 ECTS. L'alternance entre les cours théoriques et pratiques et les activités d'intégration professionnelle prépare l'étudiant à devenir une sage-femme répondant au profil professionnel de la sage-femme belge. L'enseignement clinique est organisé dans différents secteurs de soins dont les consultations prénatales, salle de naissance, grossesses à risque, néonatalogie,... Celui-ci répond à des normes minimales (heures et disciplines) définies par décret (MB, 10.09.2008) en lien avec la législation européenne et est planifié par l'institut de formation. Durant les stages, l'étudiant réalisera les actes requis tels que définis par les directives européennes 2005/36/CE et 2013/55/CE relatives à la reconnaissance des qualifications professionnelles afin d'obtenir le titre professionnel de sage-femme.

Les adaptations récentes du cadre légal de l'exercice de la profession de sage-femme, visent à répondre aux missions et responsabilités de plus en plus importantes qui lui incombent aujourd'hui. Celles-ci sont définies par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et l'International Confederation of Midwives (ICM) pour améliorer la qualité et la sécurité des soins maternels et néonataux. Ces adaptations ont clairement réaffirmé l'autonomie et la responsabilité professionnelles de la sage-femme dans la prise en charge médicale de la grossesse, de l'accouchement eutocique et du post-partum physiologique. En collaboration avec le médecin et sous la responsabilité de celui-ci, la sage-femme participe également au diagnostic et au traitement des problèmes de fertilité, des grossesses et des accouchements à risque et des pathologies néonatales. (texte introduction du référentiel Bachelier Sage-femme, ARES 2015)

3.2. Projet pédagogique

Pour développer des compétences professionnelles, l'étudiant s'appuie sur un ensemble de connaissances et ressources tout au long de son cursus. Pour ce faire, l'étudiant est accompagné dans des activités d'enseignement variées construites au sein des Unités d'Enseignement. Celles-ci abordent les thématiques professionnelles fondamentales que sont les sciences obstétricales, les sciences biomédicales et les sciences humaines en partant du général vers le plus spécialisé et complexe et ce en alternance avec l'enseignement clinique. Les situations d'apprentissage jouent un rôle déterminant pour permettre à l'apprenant de développer des compétences dans un processus dynamique qui demande un engagement réflexif. La démarche réflexive nécessaire au développement de compétences se caractérise par un processus de mise à distance quant à ses apprentissages, ses pratiques professionnelles (pratique réflexive) son jugement clinique, professionnel, critique et éthique. (Lafortune, 2012).

Les enseignants ont une expertise professionnelle et pédagogique qui favorise l'intégration des connaissances et savoirs aux compétences professionnelles à développer. Les apprentissages se fondent sur la démarche scientifique, les concepts professionnels nationaux et internationaux ainsi que sur les données probantes en appui de l'Evidence Based Midwifery et Médecine. Des activités interdisciplinaires sont construites afin de favoriser l'intégration des savoirs disciplinaires. Des activités de soutien à l'apprentissage individualisé ou de petits groupes sont proposées comme la remédiation, le tutorat, le portfolio, des bilans d'acquis d'apprentissage. L'e-Learning est également un outil pédagogique proposé comme ressource au développement d'un apprentissage autonome.

Un référentiel de formation est à disposition des étudiants (e-learning) et précise les AA intermédiaires attendus en fin de bloc 1 et de bloc 2 en lien avec les Unités d'enseignement (UE). Il a pour objectifs de clarifier ce qui est attendu de l'étudiant en formation ; d'établir le programme général des activités d'enseignement/apprentissage et de faciliter la communication entre les acteurs, partenaires de la formation comme document de référence.

Documents de référence

- Arrêté Royal n°78 du 10 novembre 1967 relatif à l'exercice de professions de soins de santé, Moniteur Belge 14.11.1967 et modifications. Remplacé par la Loi coordonnée relative à l'exercice des professions des soins de santé du 10.05.2016 (MB.18.06.2016).
- Conseil fédéral des Sages-Femmes. (mai 2015). *Profil professionnel et de compétences de la sage-femme belge*.
- Directive 2013/55/UE du Parlement Européen et du Conseil du 20 novembre 2013 modifiant la directive 2005/36/CE relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles et le règlement (UE) n°1024/2012 concernant la coopération administrative par l'intermédiaire du système d'information du marché intérieur («règlement IMI»)
- Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études en fédération Wallonie-Bruxelles. (MB. 18.12.2013).
- Gérard, M.-F. (2010). L'évaluation des compétences par des situations complexes. Dans G. Baillat, D. Niclot, & G. Ulma, *La formation des enseignants en Europe* (pp. 231-241). Bruxelles: de Boeck.
- Groupe interréseaux des enseignantes sage-femme. (2015). *Référentiel de compétences intégré interréseaux en bachelier sage-femme*, Fédération Wallonie-Bruxelles, Belgique.
- Lafortune, L. (2012). *Des stratégies réflexives-interactives pour le développement de compétences. La formation en éducation et en santé*. Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Rapport final de synthèse de l'Agence pour l'Evaluation de la Qualité de l'Enseignement Supérieur (AEQES). (Juin 2011). Evaluation des cursus Soins infirmiers et Sage-femme. http://www.aeqes.be/rapports_intro.cfm
- Référentiel de compétences et grille minimale de formation. (2016). Avis de la commission paramédicale, CT HE-EPS, ARES.

3.3. Référentiel de Compétences et Acquis d'apprentissage (AA) terminaux

Dans la 3^{ème} colonne de ce tableau sont formulés les AA terminaux choisis par l'équipe enseignante en vue de former les étudiants à développer des compétences et à les évaluer en fin de formation.

Compétences : Référentiel ARES ¹ 2016 et interréseaux 2014	Capacités du référentiel ARES et interréseaux	Acquis d'apprentissage (AA) terminaux spécifiques à l'Institut version juin 2016 Au terme de la formation, l'étudiant :
S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle (C1)	<ul style="list-style-type: none"> ∅ Participer activement à la construction et à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels (C1.1) ∅ Contribuer au compagnonnage par les pairs (C1.2) ∅ Evaluer sa pratique professionnelle et ses apprentissages (C1.3) ∅ Construire son projet professionnel (C1.4) ∅ Adopter un comportement responsable et citoyen (C1.5) 	<ul style="list-style-type: none"> → C1.AAT1 - Analyse sa pratique et ses apprentissages. → C1.AAT2 - Se régule via les pairs, les enseignants et les professionnels de terrain. → C1.AAT3 - Se positionne par rapport à sa représentation et la place qu'il prendra au sein de la profession.
Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires (C2)	<ul style="list-style-type: none"> ∅ Respecter la déontologie propre à la profession (C2.1) ∅ Intégrer une réflexion éthique à sa pratique (C2.2) ∅ Respecter la législation et les réglementations (C2.3) 	<ul style="list-style-type: none"> → C2.AAT1 - Applique la déontologie professionnelle et le cadre légal et réglementaire. → C2.AAT2 - Mène une réflexion éthique en vue de prendre des décisions respectueuses de la personne.
Gérer (ou participer à la gestion) les ressources humaines, matérielles et administratives (C3)	<ul style="list-style-type: none"> ∅ Planifier le travail en tenant compte de la complexité des situations et des impératifs organisationnels (C3.1) ∅ Collaborer avec les différents intervenants de l'équipe pluri professionnelle (C3.2) ∅ Participer à la démarche qualité (C3.3) ∅ Respecter les normes, les procédures et les codes de bonne pratique (C3.4) 	<ul style="list-style-type: none"> → C3.AAT1 - Travaille en équipe et collabore avec l'équipe pluri professionnelle en fonction de la situation. → C3.AAT2 - Planifie son travail de manière efficace en fonction de la situation et des impératifs organisationnels et les normes de bonne pratique. → C3.AAT3 - Fait aboutir un projet de soin en référence à la démarche qualité.
Réaliser une démarche clinique globale en période pré conceptuelle, pré, per et post natale (C4)	<ul style="list-style-type: none"> ∅ Rechercher les informations à partir des diverses sources (C4.1) ∅ Poser un diagnostic d'eutocie (C4.2) ∅ Participer à l'élaboration d'un diagnostic pathologique (C4.3) ∅ Décider des stratégies d'interventions et d'accompagnement à mettre en lien avec le(s) diagnostic(s) posé(s) et/ou à confirmer (C4.4) ∅ Evaluer les stratégies d'intervention et d'accompagnement (C4.5) 	<ul style="list-style-type: none"> → C4.AAT1 - Etablit et argumente une démarche clinique globale dans le cadre de l'exercice de sa profession. → C4.AAT2 - Identifie le caractère physiologique ou pathologique de toute situation afin de poser le diagnostic. → C4.AAT3 - Assure le suivi des stratégies mises en place en évaluant la situation et ajuste les actions à poser.
Assurer une communication professionnelle (C5)	<ul style="list-style-type: none"> ∅ Transmettre oralement et/ou par écrit les données (5.1) ∅ Utiliser les outils et techniques de communication existants (C5.2) ∅ Etablir les modes de communication adaptés au contexte rencontré (C5.3) ∅ Collaborer avec l'équipe pluri professionnelle (C5.4) 	<ul style="list-style-type: none"> → C5.AAT1 - Transmet des informations significatives selon les méthodes et exigences professionnelles. → C5.AAT2 - S'exprime par écrit et oralement dans un langage professionnel. → C5.AAT3 - Intègre les outils de communication existants, choisit l'outil en fonction du contexte, argumente son choix et évalue son impact. → C5.AAT4 - S'implique dans le travail de collaboration avec les acteurs de santé.
Réaliser des prestations techniques en période préconceptionnelle, pré, per et post natale et prodiguer les soins généraux, spécifiques et obstétricaux requis (C6)	<ul style="list-style-type: none"> ∅ Exécuter la prestation en utilisant les ressources à disposition (C6.1) ∅ Assurer le suivi clinique des prestations (C6.2) ∅ Evaluer les résultats de ses prestations (C6.3) 	<ul style="list-style-type: none"> → C6.AAT1 - Assure les gestes relatifs à l'eutocie selon les recommandations actualisées et les protocoles en vigueur. → C6.AAT2 - Agit selon les normes professionnelles : hygiène, asepsie, pudeur, confort, sécurité et précision. → C6.AAT3 - Planifie un ensemble de soins, évalue, réajuste et assure le suivi.
Réaliser une démarche de promotion et d'éducation pour la santé individuelle et collective en période pré conceptionnelle, pré, per et post natale. (C7)	<ul style="list-style-type: none"> ∅ Identifier les besoins, les ressources et les représentations du public cible (C7.1) ∅ Concevoir des stratégies pédagogiques et psychosociales (C7.2) ∅ Mettre en œuvre la démarche (C7.3) ∅ Evaluer la démarche et/ou les stratégies mises en œuvre (C7.4) 	<ul style="list-style-type: none"> → C7.AAT1 - Détermine les besoins d'éducation du public cible. → C7.AAT2 - Choisit les démarches et stratégies d'intervention et les met en œuvre. → C7.AAT3 - Evalue et réajuste la démarche.
Conceptualiser un processus de recherche scientifique dans le domaine d'expertise des sage-femmes (C8)	<ul style="list-style-type: none"> ∅ Développer une réflexion sur sa pratique en vue de l'améliorer sur base de données probantes (C8.1) ∅ Construit sa pratique sur des données probantes (C8.2) 	<ul style="list-style-type: none"> → C8.AAT1 - Développe son esprit critique afin d'appliquer une démarche de résolution de problème. → C8.AAT2 - Documente son questionnement à l'aide de données scientifiques et/ou probantes → C8.AAT3 - Choisit une problématique et expérimente un processus de recherche.

¹ ARES : Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

4. Programme d'études du bachelier Sage-femme

BLOC 1

	C	H
CI-B1-Q1-UE01 Fondements des soins I	8	108
Soins généraux		75
Démarche en soins		12
Ergonomie et manutention 1		12
Premiers secours		9
CI-B1-Q1-UE02 Sciences humaines et cadre professionnel	5	72
Histoire de la profession et déontologie		12
Ethique		12
Promotion de la santé, soins de santé primaire et éducation pour la santé 1		12
Science de la sage-femme et méthodologie de la recherche		12
NF de sociologie et anthropologie 1 et problème de la médecine sociale		24
CI-B1-Q1-UE03 Cadre légal et politique	3	36
Droit et législation		24
Politique socio-économique de la santé et e-santé		12
CI-B1-Q1-UE04 Sciences de la santé I	8	69
Notions fondamentales de microbiologie, virologie, parasitologie, immunologie		15
Hygiène et prophylaxie – éducation sanitaire, prévention des maladies et dépistage précoce		24
NF de biologie, anatomie, physiologie 1		30
CI-B1-Q2-UE05 Fondements des soins II	8	96
Soins généraux en médecine et chirurgie		78
NF de pharmacologie générale 1		6
Pathologie traumatologie		12
CI-B1-Q2-UE06 Fondements spécifiques	5	42
Pathologie gynécologie et soins en gynécologie et obstétrique		21
Physiopathologie, soins et surveillance du nouveau-né et soins en pédiatrie		21
CI-B1-Q2-UE07 Sciences de la santé II	8	93
NF de biologie, anatomie, physiologie 2		33
NF de biochimie		24
Diabétologie		12
Nutrition et diététique eu égard notamment à l'alimentation de la femme, du nouveau-né et du nourrisson		24
CI-B1-Q1 et Q2-UE08 Psychologie et santé mentale	5	75
Psychologie générale		18
Psychologie appliquée et communication professionnelle 1		24
Pathologie et soins spécialisés en santé mentale et psychiatrie		33
CI-B1-Q1 et Q2-UE09 Activités d'intégration professionnelle, enseignement clinique I	10	270
Stage en soins généraux aux adultes et soins à la mère et au nouveau-né		
Démarche et raisonnement clinique I		

BLOC 2

	C	H
CI-B2-Q1-UE10 Principes de soins généraux I	6	63
Soins en médecine et chirurgie 1		54
Ergonomie et manutention 2		9
CI-B2-Q1-UE11 Soins et pathologies en gynécologie, obstétrique et pédiatrie	8	93
Soins en gynécologie et obstétrique		24
Soins en pédiatrie		12
Embryologie, développement du fœtus et génétique		12
Physiologie de la grossesse et de l'accouchement, biophysique		12
Pathologie gynécologie et obstétrique		24
NF de radiologie et techniques d'investigation en obstétrique		9
CI-B2-Q1-UE12 Pathologies générales et spécialisées I	6	72
NF de pathologie médicale 1		33
NF de pharmacologie générale 2		6
NF de pathologie chirurgicale 1		15
Anesthésie, analgésie et réanimation		18
CI-B2-Q2-UE13 Principes de soins généraux II	5	54
Soins généraux en médecine et chirurgie 2 yc soins à domicile		54
CI-B2-Q2-UE14 Sciences humaines, sociales et concept de santé	5	36
Méthodologie de la recherche scientifique 1		12
NF d'anthropologie et sociologie 2		12
Promotion et éducation pour la santé 2		12
CI-B2-Q2-UE15 Pathologies générales et spécialisées II	6	72
NF de pathologie médicale 2		33
NF de pharmacologie générale 3		9
NF de pathologie chirurgicale 2		15
Pathologie pédiatrie eu égard notamment aux nouveau-nés		15
CI-B2-Q1 et Q2-UE16 Psychologie	4	45
Psychologie théorie		18
Psychologie appliquée et communication professionnelle 2 et facteurs psychologiques et sociaux		27
CI-B2-Q1 et Q2-UE17 Activités d'intégration professionnelle, enseignement clinique II.1	10	270
Stage en soins généraux aux adultes yc psychiatrie et activités d'intégration		
Démarche et raisonnement clinique II.1		
CI-B1-Q1 et Q2-UE18 Activités d'intégration professionnelle, enseignement clinique II.2	10	200
Stage en soins à la mère et au nouveau-né et activités d'intégration		
Séminaire en périnatalité		
Démarche et raisonnement clinique II.2		

CI-B3-Q1 et Q2-UE27 Activités d'intégration professionnelle, enseignement clinique III.1	17	340
Stage en salle de naissance, post-partum, consultation		
Démarche et raisonnement clinique - pratique		
CI-B3-Q1 et Q2-UE28 Activités d'intégration professionnelle, enseignement clinique III.2	5	110
Stage aux grossesses à risque, urgences et activités d'intégration		
Analyse de monitoring, réanimation adulte		
CI-B3-Q1 et Q2-UE29 Activités d'intégration professionnelle, enseignement clinique III.3	5	90
Stage en néonatalogie et activités d'intégration		
Démarche et raisonnement clinique en néonatalogie		
Réanimation néonatale		

UE pré requises → UE co requises - - - - -

Note : l'abréviation NF signifie Notions Fondamentales

Les UE 17 et 18 sont pré-requises aux UE 27, 28 et 29

4. Programme d'études du bachelier Sage-femme

BLOC 3

		C	H
CI-B3-Q1-UE19	Eutocie	5	72
	Préparation à la naissance et à la parentalité / parenté (y compris les aspects psychologiques)		18
	Soins et techniques spécialisées en obstétrique		36
	Physiologie de la grossesse et de l'accouchement		18
CI-B3-Q1-UE20	Néonatalogie et embryologie	5	66
	Soins en néonatalogie		30
	Physiopathologie du nouveau-né		24
	Embryologie, développement du fœtus, génétique et tératologie		12
CI-B3-Q1-UE21	Pathologies spécifiques	5	51
	Pathologie gravidique		18
	Pathologie gynécologique		9
	Procréation médicalement assistée		12
	Pharmacologie appliquée spécialisée à l'obstétrique I		12
CI-B3-Q2-UE22	Dystocie	5	72
	Soins urgences obstétricales, grossesses à risques et dystocie		36
	Pathologie obstétricale		18
	Soins en salle d'opération et soins intensifs		18
CI-B3-Q2-UE23	Psychologie périnatale I	2	24
	Psychologie, psychologie appliquée et communication professionnelle 3		24
CI-B3-Q2-UE24	Sciences sociales et cadre professionnel	3	42
	Histoire de la profession, déontologie et législation professionnelle		12
	NF d'anthropologie et sociologie 3		18
	Protection juridique de la mère et de l'enfant		12
CI-B3-Q1 et Q2-UE25	Promotion et éducation pour la santé parentale et infantile	5	81
	Éducation affective, sexuelle et planification familiale		24
	Pratiques périnatales extra-hospitalières		24
	Allaitement		18
	Nutrition et diététique		15
CI-B3-Q1 et Q2-UE26	Recherche	3	36
	Méthodologie de la recherche		12
	Anglais médical		18
	Statistiques		6
CI-B3-Q1 et Q2-UE27	Activités d'intégration professionnelle, enseignement clinique III.1	17	340
	Stage en salle de naissance, post-partum, consultation Démarche et raisonnement clinique - pratique		
CI-B3-Q1 et Q2-UE28	Activités d'intégration professionnelle, enseignement clinique III.2	5	110
	Stage aux grossesses à risque, urgences et activités d'intégration Analyse de monitoring, réanimation adulte		
CI-B3-Q1 et Q2-UE29	Activités d'intégration professionnelle, enseignement clinique III.3	5	90
	Stage en néonatalogie et activités d'intégration		
	Démarche et raisonnement clinique en néonatalogie Réanimation néonatale		

BLOC 4

		C	H
CI-B4-Q1-UE30	Santé périnatale	5	36
	Préparation à la naissance, physiologie de l'accouchement, mobilité posturale et rééducation périnéo-sphinctérienne		21
	Éducation pour la santé		15
CI-B4-Q1-UE31	Soins aigus en obstétrique	6	66
	Soins urgences obstétricales et grossesses à risques		15
	Pathologie gravidique		18
	Techniques d'investigation et échographie obstétricale		15
	Pharmacologie appliquée spécialisée à l'obstétrique 2 et toxicologie		18
CI-B4-Q2-UE32	Cadre juridique et éthique en périnatalité	3	30
	Bioéthique		18
	Législation et protection juridique de la mère et de l'enfant		12
CI-B4-Q2-UE33	Psychologie périnatale II	2	21
	Psychologie, psychologie appliquée et communication professionnelle au sein d'une équipe		21
CI-B4-Q2-UE34	Psychopathologie périnatale	2	24
	Sexologie		12
	Santé mentale et psychiatrie		12
CI-B4-Q2-UE35	Principes d'administration	2	24
	Principes d'administration, de gestion, qualité et économie de la santé, législation sanitaire et sociale et organisation sanitaire		24
CI-B4-Q1 et Q2-UE36	Travail de fin d'études	16	75
	Méthodologie de la recherche appliquée		
	Activités exploratoires		
CI-B4-Q1 et Q2-UE37	Activités d'intégration professionnelle, enseignement clinique IV.1	4	95
	Stage aux grossesses à risques et urgences et activités d'intégration		
CI-B4-Q1 et Q2-UE38	Activités d'intégration professionnelle, enseignement clinique IV.2	12	400
	Stage en salle de naissance yc salle d'opération et activités d'intégration		
	Examen pratique en salle de naissance		
CI-B4-Q1 et Q2-UE39	Activités d'intégration professionnelle, enseignement clinique IV.3	8	340
	Stage en post-partum et activités en périnatalité et activités d'intégration		
	Examen pratique en post-partum		



UE pré-requis →

UE co-requis - - - - ->

Les UE08 et 16 de psychologie sont transversales pour assurer une approche intégrée de support relationnel et psychologique en lien avec les UE d'intégration professionnelle tout au long d'une année académique (contextualisation-décontextualisation-recontextualisation).

L'UE25 est transversale pour assurer une intégration des démarches éducatives en lien avec les UE d'intégration professionnelle tout au long d'une année académique.

L'UE26 est transversale pour permettre le développement d'un projet de recherche fondé sur un ensemble d'activités d'une année académique.

L'UE36 est transversale pour permettre le développement d'un travail scientifique professionnel approfondi et réflexif en fin d'études.

Les UE09 – 17 – 18 – 27 – 28 – 29 – 37 – 38 – 39 sont des activités transversales d'intégration professionnelle transversales : Décret Paysage Art. 79 §1°.

4. Programme d'études du bachelier Sage-femme

Au niveau de l'enseignement clinique, en référence à la DIRECTIVE 2013/55/CE remplaçant la directive 2005/36/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 7 septembre 2005 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles Cfr 5.5.1. *Programme d'études pour les sages-femmes (Voies de formation I et II) cfr liste d'actes minimums requis pour la reconnaissance de la formation*, il a été mis en place ce qui suit.

L'enseignement clinique de sage-femme s'effectue sous la forme de stages guidés dans les services d'un centre hospitalier ou dans d'autres services de santé agréés par les autorités ou organismes compétents. Au cours de la formation, les candidats sages-femmes participent aux activités des services en cause dans la mesure où ces activités concourent à leur formation. Ils sont initiés aux responsabilités qu'impliquent les activités des sages-femmes.

Durant tout leur cursus de formation et au travers des différents stages, les candidats sages-femmes, réalisent les actes repris ci-dessous, ceux-ci sont consignés dans un carnet d'actes. En vue de la diplomation, la Haute Ecole atteste de la conformité du parcours de l'étudiant et de la concordance avec le prescrit de la Directive Européenne.

Enseignements dispensés sous surveillance appropriée:

- Consultations de femmes enceintes comportant au moins cent examens prénatals.
- Surveillance et soins d'au moins quarante parturientes.
- Pratique par élève d'au moins quarante accouchements; lorsque ce nombre ne peut être atteint en raison de l'indisponibilité de parturientes, il peut être ramené à trente au minimum, à condition que l'élève participe activement en outre à vingt accouchements.
- Participation active aux accouchements par le siège. En cas d'impossibilité liée à un nombre insuffisant d'accouchements par le siège, une formation par simulation devra être réalisée.
- Pratique de l'épisiotomie et initiation à la suture. L'initiation comprendra un enseignement théorique et des exercices cliniques. La pratique de la suture comprend la suture des épisiotomies et des déchirures simples du périnée, qui peut être réalisée de façon simulée si c'est absolument indispensable.

— Surveillance et soins de quarante femmes enceintes, en cours d'accouchement ou accouchées, exposées à des risques.

— Surveillance et soins, y compris examen, d'au moins cent accouchées et nouveau-nés sains.

— Observations et soins de nouveau-nés nécessitant des soins spéciaux y compris ceux nés avant terme, après terme ainsi que de nouveau-nés d'un poids inférieur à la normale ou de nouveau-nés malades.

— Soins aux femmes présentant des pathologies en gynécologie et en obstétrique.

— Initiation aux soins en médecine et en chirurgie.

L'initiation comprendra un enseignement théorique et des exercices cliniques.

5. Bachelier Sage-femme : correspondance au programme minimum en crédits

La grille suivante donne la répartition des crédits dans les UE en correspondance aux « chapeaux » de la grille minimale de formation (avis de la Commission paramédicale, CT HE-EPS, ARES 2016) pour un cursus de 240 crédits.

Rubriques du programme minimal (Commission paramédicale, CT HE-EPS, ARES, 2016)	Total Programme Bachelier sage-femme HELMo	Programme MINIMUM ARES	Liberté PO
Sciences fondamentales et biomédicales	60	42	18
Sciences humaines et sociales	32	15	17
Sciences professionnelles	46	45	1
AIP	81	75	6
Recherche appliquée	21	15	6
	240	192	48